

Envoyé en préfecture le 13/09/2019

Reçu en préfecture le 13/09/2019

Affiché le **13 SEP. 2019**

ID : 031-213105612-20190913-2019_23-DE

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

Nombre de membres
- en exercice : 17
- présents : 13
- ayant pris part au vote : 16
- procurations : 3

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
31240

☎ 05.62.79.86.16

L'an deux mille dix-neuf et le 12 septembre à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sur convocation régulière en date du 06 septembre, sous la présidence de Madame Isabelle GODEAS Vice-Présidente.

Étaient présents : MME ISABELLE GODEAS, M. YVAN NAVARRO, MME MICHELE CHAVE, MME MONIQUE GUEDES, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. JOËL FEUILLERAT, MME MARIE BIRE, MME RAYMONDE CORBON, M. ANDRE DA PONTE, MME CHRISTIANE FARRUGIA, MME RENEE HUMEAU, MME ISABELLE DIAZ, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, MME MONIQUE BEZOS

Étaient absents ayant donné procuration : MME NADINE MAURIN (Pouvoir donné à MME RENEE HUMEAU), MME ELISABETH ATTELAN (Pouvoir donné à M. YVAN NAVARRO, MME MARIE BIRE (Pouvoir donné à MME NATHALIE SIMON-LABRIC)

Était absent excusé : M. MARC PERE,

DÉLIBÉRATION 2019/23

Objet : Adoption du Procès-Verbal n°2019/05 du Conseil d'Administration du 25 juin 2019

Madame La Vice-Présidente demande aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du Procès-Verbal N°2019/05 rédigé suite à la séance du 25 juin 2019.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Entendu l'exposé de Madame La Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité :

- D'adopter le Procès-Verbal N°2019/05 rédigé, suite à la séance du Conseil d'Administration du 25 juin 2019.

Pour copie conforme,

P/Le Président Marc PÉRE
La Vice-Présidente,
Isabelle GODEAS,

- Transmis le 13 SEP. 2019
- Affiché le 13 SEP. 2019

